



CROUS DES ANTILLES ET DE LA GUYANE
Concours de droit commun (externe et interne) – Session 2025

Avis de recrutement
d'adjoint(e) technique principal de recherche et de formation - Catégorie C2

Arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2^{ème} classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces concours. (JO du 1^{er} avril 2025 – NOR : MENH2506886A).

1°. Nombre de postes à pourvoir en 2025 au Crous des Antilles et de la Guyane : 3

Emploi types, BAP, Corps métiers administratifs	Catégorie	Nombre de postes à pourvoir	Situation géographique du poste
Commis(e) de cuisine BAP G Referens III : G5B46 EXTERNE	C2	2	Fouillole (Guadeloupe) et Kourou (Guyane)
Commis(e) de cuisine BAP G Referens III : G5B46 INTERNE		1	Schoelcher (Martinique)

2°. Date de prise de fonction : **01^{er} septembre 2025**

3°. Les candidats s'inscrivent auprès du centre organisateur « **CROUS DES ANTILLES ET DE LA GUYANE** » et doivent établir un **dossier de candidature**, du **mercredi 02 avril au mercredi 30 avril 2025, 12 heures (heure de paris)**, en ligne (WebITRF), à l'adresse :

<https://www.itrf.education.gouv.fr/itrf/menuaccueil.do>

4°. Les candidats doivent imprimer directement leur dossier de candidature puis l'envoyer par voie postale, **accompagné des pièces justificatives, en recommandé simple**, à l'adresse suivante :

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
Crous des Antilles et de la Guyane
Campus de Fouillole - BP 51
97152 POINTE-A-PITRE CEDEX

5°. La date limite d'envoi des dossiers de candidature est fixée au **mercredi 30 avril 2025** (cachet de la poste faisant foi).

NB : Tout dossier d'inscription aux concours ITRF portant un cachet de la poste postérieur au mercredi 30 avril 2025 sera automatiquement refusé.

6°. Au terme des épreuves, un jury sera chargé d'examiner les candidatures. Ce jury est composé d'au moins trois (3) membres dont le président du jury et a minima un expert de la BAP concernée. Parmi ces trois membres, l'un des trois sera extérieur au Crous des Antilles et de la Guyane. La composition du jury est effectuée par le Crous Antilles des Antilles et de la Guyane, Centre organisateur et l'arrêté de composition est signé par le Directeur Général. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, le jury procède à l'audition des candidats.

7°. Les fiches métiers correspondantes à l'emploi type du REFENS III, sont publiées et consultables sur le site du Crous des Antilles et de la Guyane :

<http://www.crous-antillesguyane.fr>
≥ Le Crous ≥ Nous recrutons

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser au service des ressources humaines :

↳ par voie téléphonique aux **0590 89 59 22 Mme Christèle BERALD-CATELO**
0590 21 75 29 Mme Anaïs BAIT
0590 89 46 58 Mme Franciane CALPAS

↳ par mail à examens@crous-antillesguyane.fr

Pointe-à-Pitre le 1^{er} avril 2025
Pour la Directrice générale du CROUS
et par délégation
Le Directeur du site

Sylvain BREDON